

Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022



Société de Commissariat aux comptes (Compagnie Régionale de Paris)
SARL au capital de 2.000 euros – RCS de Paris B484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.95

32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS

TEL : +33 (0) 1 53 20 84 94 - FAX : +33 (0) 1 53 20 84 95

SOCIETE A RESPONSABILITE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 000 EUROS - RCS PARIS B 484 182 969 - SIEGE SOCIAL : 32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS



Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète

Siège Social : 60, rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note relative à la comptabilisation des produits dans la partie règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant l'enregistrement des produits de mécénat et l'incidence sur le niveau des recettes de l'exercice 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- La correcte justification des créances comptabilisées,
- L'indication en annexe des engagements donnés

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fondation
Francophone pour la
Recherche sur le
Diabète**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2022*

Fait à Paris , le 28 mars 2023

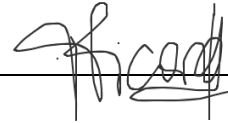
Le commissaire aux comptes

**F2P AUDIT &
CONSEIL**

PICARD Fabienne

le 29/03/2023 à 08:42

FABIENNE PICARD



Comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Fondation Francophone pour la Recherche sur la Diabète

60 Rue Saint-Lazare
75009 Paris

APE : 9499Z -
Siret : 79411464500029

mazars

MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
61 Rue Henri Regnault

92075 LA DEFENSE CEDEX

Tél : 0149976665

Fax :

Courriel : ariane.rossi@mazars.fr

Web :

FD

Etats de synthèse

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	4 798	4 798		
Avances et acomptes	76 666		76 666	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	9 276	6 528	2 747	3 635
Biens reçus par legs ou donations	18 750		18 750	25 000
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	792		792	397
Total I	110 282	11 326	98 955	29 032
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	848 343		848 343	505 726
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	1 350 000		1 350 000	1 350 000
Disponibilités	2 675 768		2 675 768	2 786 728
Charges constatés d'avance	3 004		3 004	2 133
Total II	4 877 076		4 877 076	4 644 587
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 987 358	11 326	4 976 032	4 673 619
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents			63 458	69 708
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	1 500 000	1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	1 976 469	1 965 118
Excédent ou déficit de l'exercice	-374 967	11 351
Situation nette (sous-total)	3 101 502	3 476 469
Total I	3 101 502	3 476 469
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	1 569 283	829 633
Fonds reportés	63 458	69 708
Total II	1 632 741	899 341
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 468	159 748
Dettes des legs ou donations	10 986	10 986
Dettes fiscales et sociales	27 335	27 074
Autres dettes		100 000
Total IV	241 789	297 809
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 976 032	4 673 619

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	241 789
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 505	1 160
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 629 500	1 464 900
Utilisation des fonds dédiés	289 850	426 348
Autres produits	3	4
Total I	1 920 858	1 892 412
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		297
Autres achats et charges externes	307 931	439 259
Aides financières	790 549	773 189
Impôts, taxes et versements assimilés	1 765	964
Salaires et traitements	120 296	104 567
Charges sociales	54 124	49 002
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	888	664
Reports en fonds dédiés	1 029 500	515 527
Autres charges	16	29
Total II	2 305 069	1 883 498
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-384 211	8 914
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	9 244	2 437
Total III	9 244	2 437
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 244	2 437

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-374 967	11 351
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	1 930 102	1 894 848
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 305 069	1 883 497
EXCEDENT OU DEFICIT	-374 967	11 351

Contributions volontaires

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été valorisées à hauteur de 24 000 euros. La valorisation a pu être effectuée sur la base d'un salaire brut moyen de 5 000 euros, soit 7 500 euros chargés, soit un taux horaire de 50 euros.

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	24 000	31 650
Total	24 000	31 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	24 000	31 650
Total	24 000	31 650

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fondation Francophone pour la Recherche sur la Diabète

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 4 976 032 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 374 967 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation a pour but de favoriser la recherche sur le diabète et les pathologies associées en vue de faire progresser les connaissances et d'améliorer la qualité des soins apportés aux malades concernés.

Les objectifs de la Fondation sont de promouvoir et soutenir la recherche sur le diabète et les pathologies associées, notamment par le biais de collaborations publiques ou privées.

Pour atteindre son but et remplir ses objectifs, la Fondation mettra en oeuvre tous moyens autorisés par la loi, notamment l'octroi d'aides financières aux projets de recherche en rapport avec le domaine de la Fondation. Ces projets sont sélectionnés par le Conseil Scientifique de la Fondation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, modifié par l'ANC n°2020-08.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Comptabilisation des produits

Les produits de mécénat sont comptabilisés en produits à la date de signature de la convention pour les produits faisant l'objet d'une convention et à la date de réception des fonds pour les produits ne faisant pas l'objet d'une convention.

Sur le projet SFDT1, plusieurs conventions pluriannuelles avaient été signées en 2021 prévoyant des versements sur 3 ans. En 2021 seules les échéances 2021 avaient été comptabilisées en produit et non le total de l'engagement. Sur 2022, ont été comptabilisées en produit les échéances 2022 ainsi que les échéances à venir. Ces ajustements conduisent à constater une augmentation des recettes et des fonds dédiés mais sont sans impact sur le résultat de la Fondation. Les recettes SFDT1 comptabilisées sur l'exercice 2022 s'élèvent ainsi à 1.030K€ dont 770K€ résultant de conventions signées en 2021 et dont 640K€ non encore versées au 31.12.2022.

Comptabilisation des allocations versées par la Fondation

Les allocations sont comptabilisées en charge au rythme des échelonnements prévus par les conventions et après validation de la mise en paiement par le conseil scientifique. Les échéances futures conditionnées par la validation du conseil scientifique constituent des engagements hors bilan.

Suivi de la dotation

Le fonds associatif de la FFRD a atteint le montant de 1 500 000 euros durant l'exercice 2017. Il s'agit du montant prévu dans les statuts

Les allocations recherche sont attribuées par le conseil scientifique. Les allocations font l'objet d'un premier versement l'année d'attribution, les versements ultérieurs sont échelonnés sur plusieurs années et conditionnés par l'avancée du projet. Les allocations sont comptabilisées en charge au rythme des échelonnements. Les échelonnements des années à venir constituent des engagements hors bilan.

Les contributions financières reçues par la Fondation sont comptabilisées en produit sur l'exercice correspondant aux projets financés. Les contributions financières non encore versées à la clôture sont enregistrées en créance.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Disponibilités:

Au 31 décembre 2022, les disponibilités s'élèvent à 4 025 768,41 euros. Elles se composent des éléments suivants:

- Contrat de capitalisation: 1 350 000 euros
- Compte courant: 565 378,61 euros
- Livret A: 80 050,30 euros
- Comptes sur livret: 2 021 095,79 euros
- Intérêts courus à recevoir: 9 243,71 euros

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 798	76 666		81 464
Immobilisations incorporelles	4 798	76 666		81 464
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 276			9 276
- Biens reçus en legs	25 000		6 250	18 750
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 276		6 250	28 026
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	397	395		792
Immobilisations financières	397	395		792
ACTIF IMMOBILISE	39 471	77 061	6 250	110 282

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 81 464
Dont avances et acomptes : 76 666

Autres immobilisations corporelles - Divers : 18 750
Dont biens recus par legs et donations destinés à être cédés : 18 750

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	76 666		395	77 061
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	76 666		395	77 061
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 798			4 798
Immobilisations incorporelles	4 798			4 798
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 641	888		6 528
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 641	888		6 528
ACTIF IMMOBILISE	10 439	888		11 326

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 852 139 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	792		792
Autres	792		792
Créances de l'actif circulant :	851 347	751 347	100 000
Autres	848 343	748 343	100 000
Charges constatées d'avance	3 004	3 004	
Total	852 139	751 347	100 792

Créances de l'actif circulant - Autres : 848 304

Dont créances reçues par legs et donations : 55 694

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	9 244
Total	9 244

Notes sur le bilan

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Contrat de capitalisation CAR	1,00	600 000,00	687 658,68	687 658,68	87 658,68
Contrat de capitalisation CAR	1,00	250 000,00	286 524,86	286 524,86	36 524,86
Contrat de capitalisation CAR	1,00	250 000,00	286 524,86	286 524,86	36 524,86
Contrat de capitalisation CAR	1,00	250 000,00	286 524,86	286 524,86	36 524,86
				1 547 233,26	197 233,26

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	1 500 000			1 500 000
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	1 500 000			1 500 000
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	1 965 118	11 351		1 976 469
Résultat de l'exercice	11 351		374 967	-374 967
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	3 476 469	11 351	374 967	3 101 502

Notes sur le bilan

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000				1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	1 965 118				1 976 469
Excédent ou déficit de l'exercice	11 351	11 351		374 967	-374 967
Situation nette	3 476 469				3 101 502
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 476 469	11 351		374 967	3 101 502

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 241 789 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financiers divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 468	203 468		
Dettes fiscales et sociales	27 335	27 335		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 986	10 986		
Produits constatés d'avance				
Total	241 789	241 789		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

(**) Autres dettes : 10 986

Notes sur le bilan

(**) Autres dettes : 10 986

Dont dettes des legs et donations : 10 986

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	191 148
Dettes provis. pr congés à payer	8 113
Charges sociales s/congés à payer	4 925
Etat - autres charges à payer	414
Total	204 600

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 004		
Total	3 004		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Le montant des honoraires cac est de 8 448 euros.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2		2	2
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2		2	2

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les mandataires ne perçoivent aucune rémunération.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	3 910
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
2023	800 000
2024	400 000
2025	200 000
Autres engagements donnés	1 400 000
Total	1 403 910

Le Conseil Scientifique de la FFRD a sélectionné et pris l'engagement de soutenir financièrement les projets de lauréats. Ce soutien financier est accordé selon un échéancier, dont le versement est conditionné à l'établissement d'un rapport d'activité périodique du lauréat, validé par le Conseil Scientifique.

A la clôture de l'exercice, le montant des engagements pris au titre des conventions conclues avec les lauréats s'élève à 1 400 000 €.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 3 910,23 euro

La méthode de calcul utilisée est la méthode des Unités de crédit projeté ou PBO (Projected Benefit Obligation) : elle est fondée sur la valeur actuarielle de tous les droits du salarié projetées à sa date de départ à la retraite, laquelle est étalée sur la carrière totale du salarié. Cette méthode est recommandée par la norme IAS 19.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,75 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

Lors de l'assemblée générale de la SFD le 18 novembre 2020, il a été voté que le legs de la succession de Mme Brévune, soit substitué au profit de la FFRD.

Le legs a été accepté par la FFRD durant l'exercice 2021, lors du conseil d'administration du 10 mars 2021.

La situation prévisionnelle du 01.03.2023 indique un leg pour un total de 63 457,64€.

Autres informations

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	63 457
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	63 457
Solde de la rubrique	

Fonds dédiés

Ressources provenant des contributions financières:

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Fonds dédiés SFDT	829 633	829 633	289 850		1 029 500	1 569 283	
Sous total	829 633	829 633	289 850		1 029 500	1 569 283	
Sous total							
TOTAL	829 633	829 633	289 850		1 029 500	1 569 283	

Au titre de l'année 2022, les fonds dédiés de SFDT1 sont de 1 029 500 euros.